

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 1999

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 29 mars 1999 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER (à compter de la question 6.3), M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. MEUNIER (à compter de la question 6.1.1), M. FOUSSERET (à compter de la question 12.1), M. JUSSIAUX (à compter de la question 6.3), M. ROIGNOT (à compter de la question 14), Mme DUFAY (à compter de la question 6.3), M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIÈRES, M. JEANNIARD (à compter de la question 4.2), M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, M. VOUILLOT, M. SANCHEZ, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ (à compter de la question 4.2), M. VENTARD, M. JACQUEMIN (à compter de la question 6.1.2), M. GRAPPIN (jusqu'à la question 30), M. DUVERGET, M. SALOMON (jusqu'à la question 19.1), M. TABOURNOT (à compter de la question 15), Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question 11), M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. NOT, M. NUNINGER (jusqu'à la question 6.3), M. MEUNIER (jusqu'à la question 6.1.1), M. LAGRANGE, M. FOUSSERET (jusqu'à la question 12.1), Mme TETU, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question 6.3), Mme BULTOT, M. ROIGNOT (jusqu'à la question 14), Mme DUFAY (jusqu'à la question 6.3), M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. JEANNIARD (jusqu'à la question 4.2), Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. POMEZ (jusqu'à la question 4.2), M. JACQUEMIN (jusqu'à la question 6.1.2), M. GRAPPIN (à compter de la question 30), M. THIRODE, M. SALOMON (à compter de la question 19.1), M. TABOURNOT (jusqu'à la question 15), M. RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 11).

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. NOT, M. LAGRANGE, Mme TETU, Mme BULTOT, M. ROIGNOT (jusqu'à la question 14), M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. HAGOPIAN, M. THIRODE, M. SALOMON (à compter de la question 19.1), M. TABOURNOT (jusqu'à la question 15).

Mandataires : M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. RÉGNIER, M. SANCHEZ, M. RUEFF (jusqu'à la question 14), M. LOYAT, M. PINARD, M. CHRISTELLE, Mme WEINMAN, M. DUVERGET (à compter de la question 19.1), M. GRAPPIN (jusqu'à la question 15).

* * * * *

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, M. le Maire a fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées par les agents recenseurs pour rencontrer la population.

Il a rappelé la confidentialité de cette opération et que répondre aux questionnaires remis par les agents recenseurs est une obligation. Il serait donc souhaitable que chaque citoyen comprenne qu'il est directement concerné par les résultats du recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1 - Exercice 1999** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

- 2 - Personnel Communal** - Emploi de responsable du Service Police Municipale -Réglementation - Surveillant du Domaine Communal - Foires et Marchés - Objets trouvés- Renouvellement

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé de pourvoir l'emploi de responsable du service Police Municipale par un agent contractuel à temps complet, pour une durée maximale de 3 ans (un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction).

M. le Maire a été autorisé à signer le contrat à intervenir.

- 3 - Garantie d'emprunt - Office Public d'HLM du Doubs** - Réhabilitation de 96 logements rue de Bruxelles à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 % d'un Prêt Relance Ville (PRV) de 3 187 828 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- 4 - Comptabilité - Exercice 1999 :**

4.1 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

4.2 - Ouvertures de crédits reprises au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

5 - Constat de conversion en unité monétaire euro des contrats en cours

A la majorité (2 Conseillers votant contre), le Conseil Municipal a :

- approuvé la conversion de l'unité monétaire franc en unité monétaire euro dans les contrats en cours d'exécution

- autorisé M. le Maire à signer, pour chacun de ces actes contractuels en cause, le constat de conversion.

6 - Attribution de subventions :

6.1 - du secteur Enseignement :

6.1.1. - aux classes de découverte - Première répartition

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la répartition de subventions suivante :

Ecoles primaires	Dates	Centres de séjour	Organismes	Nombre élèves	Nombre journées	Coût jour	Coût total
Velotte	9 au 14.11.98	Orchamps-Vennes	Roche Trésor	42	252	54,60	13 759,20 F
Herriot	16 au 21.11.98	Levier	Fauvettes	22	132	54,60	7 207,20 F
Herriot	23 au 28.11.98	Pontarlier	La Malmaison	54	324	54,60	17 690,40 F
Helvétie	18 au 23.01.99	Longeville		7	42	54,60	2 293,20 F
Rosemont	26 au 30.04.99	Charquemont		42	210	54,60	11 466,00 F
Battant	17 au 22.05.99	71990 Saint-Léger	Association Morvanelle du Croux	14	84	54,60	4 586,40 F
Bourgogne	13 au 18.06.99	Autriche		42	252	54,60	13 759,20 F
Total				223	1 296		70 761,60 F

6.1.2 - aux associations péri-scolaires

A l'unanimité moins deux abstentions, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer, au titre de l'exercice 1999, des subventions aux associations péri-scolaires suivantes :

- Pupilles du Doubs	9 000 F
- Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	12 975 F
- Parents d'Elèves de l'Ecole Publique (PEEP)	4 325 F
- Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	1 000 F

6.2 - Congrès de Métrologie Temps Fréquence

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à l'Association Forum Européen Temps Fréquence une subvention de 100 000 F pour le Congrès de Métrologie Temps Fréquence qui se déroulera du 12 au 16 avril 1999 à Micropolis et au Kursaal.

6.3 - Pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 30 000 F au Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté pour la préparation du congrès mondial de généalogie et héraldique qui se tiendra à Besançon en l'an 2000. Cette subvention de 30 000 F est la quatrième tranche d'une subvention globale de 130 000 F.

- 5 000 F au Comité Départemental de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade pour l'organisation de l'assemblée générale nationale et de la réunion annuelle des comités sportifs FFME, les 16 et 17 janvier, au Centre International de Séjour.

- 4 000 F à l'Association des Géologues de Besançon pour l'organisation d'un colloque intitulé : «la pollution des sols et des eaux - actions et perspectives» jeudi 25 mars au siège social de la Banque Populaire.

- 8 000 F à l'IUFM de Franche-Comté pour l'organisation du congrès annuel de l'Association Internationale des Ecoles Supérieures d'Education Physique (AIESEP) du 7 au 9 avril, au Palais des Congrès.

- 5 000 F à la Société d'Orthopédie Traumatologie de l'Est de la France (SOTEST) pour l'organisation de la 43ème réunion annuelle de ladite société et du 9ème congrès européen, les 11 et 12 juin prochain, à la Maison de l'Economie.

- 8 000 F à l'IUFM de Franche-Comté et au Centre Unesco de Besançon pour l'organisation d'un colloque international sur le thème «éducation et démocratie en France et en Europe», du 20 au 22 mai, à l'IUFM.

- 10 000 F à la Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) pour l'organisation de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale CUMA, du 8 au 10 juin à Micropolis.

- 10 000 F à la Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes pour l'organisation de l'Assemblée Générale nationale du 10 au 13 juin, à Micropolis.

- 4 000 F au Département Chimie de l'IUT pour l'organisation des 5èmes Olympiades de la Chimie qui ont eu lieu le 24 février dernier dans les locaux de l'IUT même.

- 5 000 F au laboratoire de littérature et histoire des pays de langues européennes de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines pour l'organisation d'un colloque ayant pour thème «les limites de siècles, champs de forces conservatrices et régressives depuis la période moderne», du 27 au 29 mai prochain.

- 7 000 F au Laboratoire de Mathématiques de la Faculté des Sciences pour l'organisation d'une conférence internationale «S.N. KRUSHKOV», du 28 juin au 2 juillet, à la Faculté des Sciences même.

6.4 - du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1) à des établissements scolaires

* 1 890 F au Collège Lumière pour le déplacement de 26 élèves à Vaihingen (Allemagne) du 29 avril au 7 mai 1999 (échange scolaire).

* 2 020 F au foyer socio-éducatif du Collège Clairs-Soleils pour le déplacement de 24 élèves de Linden (Allemagne) du 2 au 9 mars 1999 (échange scolaire).

* 3 260 F au Collège Victor Hugo pour le déplacement de 27 élèves à Köln (Allemagne) du 3 au 12 mai 1999 (échange scolaire).

* 1 109 F au Collège Stendhal pour le déplacement de 22 élèves à Fribourg (Allemagne) du 24 avril au 1er mai 1999 et 1 764 F pour l'accueil de 21 élèves de Fribourg du 1er au 8 mai 1999 (échange scolaire) -versement à effectuer à l'Agent comptable du Lycée Montjoux, gestionnaire de l'opération-.

* 8 000 F au Lycée Professionnel Montjoux pour le déplacement de 19 élèves de Dewsbury (Angleterre) du 18 avril au 1er mai 1999 (échange professionnel).

* 1 915 F au Collège Camus pour le déplacement de 24 élèves à St-Wendel (Allemagne) du 4 au 11 mai 1999 (échange scolaire).

2) à une association

* 1 500 F à l'école d'auxiliaires de puériculture pour le déplacement de 6 élèves à Kuopio (Finlande) du 25 janvier au 12 février 1999 et 1 260 F pour l'accueil de 5 élèves puéricultrices de Kuopio du 19 avril au 7 mai 1999 (échange professionnel) -subvention à verser à l'Amicale des élèves de l'école-.

6.5 - Manifestation «Parlez-moi d'Europe» - Subventions aux associations - Conventions de partenariat

A la majorité (deux Conseillers votant contre), le Conseil Municipal a :

- autorisé M. le Maire à signer des conventions de collaboration avec le Mouvement Européen Franche-Comté, l'Union Féminine Civique et sociale et l'Association Internet Franche-Comté pour la réalisation d'actions menées dans le cadre de la manifestation «Parlez-moi d'Europe».

- décidé d'attribuer à cet effet :

- . 4 500 F au Mouvement Européen Franche-Comté
- . 14 000 F à l'Union Féminine Civique et Sociale
- . 2 500 F à l'Association Internet Franche-Comté.

6.6 - Opération «Besançon nettoie ses façades»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
DEUXIEME SECTEUR				
4, 6 rue Lacorée	Agence TRILOGIE 31 rue Claude Pouillet 25000 Besançon	155 189,00 F	20 %	31 037,00 F
1 rue Granvelle	M. et Mme GIRARD Roland 15 avenue Edouard Droz 25000 Besançon (subvention complémentaire pour travaux de peinture)	15 000,00 F	20 %	3 000,00 F
30 rue Charles Nodier	Tribunal Administratif Tribunal de Commerce 30 rue Charles Nodier 25000 Besançon	24 990,00 F	20 %	4 998,00 F
5 rue Chifflet	M. FUMEY Gilbert 8 rue Delavelle 25000 Besançon	30 380,00 F	20 %	6 076,00 F
4 dossiers - TOTAL		225 559,00 F		45 111,00 F
TROISIEME SECTEUR				
85 rue des Granges	M. MICHEL Alain 85 rue des Granges 25000 Besançon	29 615,00 F	20 %	5 923,00 F
32 rue Bersot	Agence BARTHELET 91 Grande Rue 25000 Besançon	19 747,00 F	20 %	3 949,00 F
5 rue Bersot	M. BERCOT Daniel 3 Grande Rue 25660 La Vèze	56 095,00 F	20 %	11 219,00 F
4 rue Bersot	Mme DOLE Bernadette 17 avenue des Martins 97460 Saint-Paul	50 000,00 F	20 %	10 000,00 F
12 rue Claude Pouillet	M. MORETTI Carmelo 12 rue Claude Pouillet 25000 Besançon	29 858,00 F	20 %	5 971,00 F
5 dossiers - TOTAL		185 315,00 F		37 062,00 F
QUATRIEME SECTEUR				
33 bis rue Renan	M. ZAZZI Henri 33 bis rue Renan 25000 Besançon	47 157,00 F	20 %	9 431,00 F
4 rue Ronchoux	M. BELOT Charles 4 rue Ronchoux 25000 Besançon	60 002,00 F	20 %	12 000,00 F
9 rue Renan	M. VON ARX Syndic Copropriété 9 rue Renan 25000 Besançon	75 056,00 F	20 %	15 011,00 F

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
7 rue Renan	M. LE FLOCH Jean-Yves 11 rue des Villas Bisontines 25000 Besançon	37 180,00 F	20 %	7 436,00 F
11 rue de la Vieille Monnaie	AGI BIS 83 rue de Dole 25043 Besançon Cedex	46 000,00 F	20 %	9 200,00 F
20 rue Renan	Mme CHATON Marie-France 20 rue Renan 25000 Besançon	54 898,00 F	20 %	10 979,00 F
31 rue Renan	GESTRIM 25 rue Proudhon 25015 Besançon Cedex	71 230,00 F	20 %	14 246,00 F
35 rue Renan	GESTRIM 25 rue Proudhon 25015 Besançon Cedex	43 318,00 F	20 %	8 663,00 F
22 rue Ronchaux	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	34 314,00 F	20 %	6 862,00 F
16 rue Renan	Mme GILL Marilyn 16 rue Renan 25000 Besançon	82 563,00 F	20 %	16 512,00 F
Avenue Gaulard - Bât.6 Quartier Ruty	Ministère de la Défense Direction du Génie - BP 04 25998 Besançon Armée	726 134,00 F	20 %	145 226,00 F
7 rue de Pontarlier	GESTRIM 25 rue Proudhon 25000 Besançon	35 570,00 F	20 %	7 114,00 F
12 dossiers - TOTAL		1 313 422,00 F		262 680,00 F
CINQUIEME SECTEUR				
41 rue Battant	SCI BARBIZIER BP 1429 25007 Besançon Cedex	28 622,00 F	20 %	5 724,00 F
1 dossier - TOTAL		28 622,00 F		5 724,00 F
TOTAL GENERAL		1 752 918,00 F		350 577,00 F

7 - Forum des Associations - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet dont le coût est estimé à 300 820 F qui seront financés comme suit :

- Ville de Besançon	159 620 F
- Associations (location de stands)	87 600 F
- Sponsoring	33 600 F
- Jeunesse et Sports	20 000 F

8 - Secteur Relations Internationales - Encaissement et réaffectation d'une bourse de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'encaissement de la bourse de 2 028 F accordée à l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse et a décidé son reversement à une Fribourgeoise qui effectuera un stage de deux mois à Besançon.

9 - Relations Extérieures - Manifestation «Parlez-moi d'Europe» - Paiement de frais de séjour à la troupe MINIMI de Kuopio

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le paiement des frais de repas (6 000 F) de la troupe MINIMI de Kuopio qui séjournera à Besançon du 4 au 9 mai prochain.

10 - Accidents de la circulation - Encaissement des indemnités de sinistres

10.1 - Rue des Fougères

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement de l'indemnité de sinistre de 39 328 F correspondant au préjudice subi par la collectivité (destruction d'une armoire électrique).

10.2 - Pont Denfert Rochereau

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement de l'indemnité de sinistre de 32 520 F correspondant au coût de réfection du garde-corps endommagé lors d'un accident.

11 - Musées - Don de l'Abbé Maurice MOREL

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accepter ce don composé de 30 oeuvres réalisées sur papier, qui font partie d'un ensemble de 60 peintures dont l'autre partie a été donnée au Musée des Beaux-Arts de Dijon.

12 - Aide à la formation de créateur d'entreprises :

12.1 - Subvention à Rive Boutique de Gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à Rive Boutique de Gestion une somme de 150 000 F (3 x 50 000 F) destinée à l'accueil et au suivi de trois nouvelles entreprises dans la pépinière sise 3 rue Violet à Besançon (SARL Emmanuel et associés, SARL Franche-Comté Rectification et J.F. Consultant).

12.2 - Pépinière Municipale de Palente - Entreprises ayant signé un plan d'affaire avec la Société IEN

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une aide de 17 500 F à l'EURL ADFC pour son implantation dans la pépinière d'entreprises de Palente, la Région intervenant à hauteur de 17 500 F et le Département à hauteur de 35 000 F.

13 - ZAC La Fayette - Installation de la Société PRESSMAC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé les conditions d'installation de PRESSMAC dans la ZAC La Fayette, à savoir la cession à cette société de 2 770 m² au prix de 100 F HT/m²

- décidé de prendre en charge la différence de prix afin de ne pas déséquilibrer le bilan de la ZAC La Fayette, soit une somme de 100 218,60 F TTC qui sera reversée à la SEDD, concessionnaire de la ZAC.

14 - Pépinière d'activités chemin de Palente - Lancement de la procédure de délégation de service public

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé de déléguer la gestion de la pépinière d'entreprise sise à Palente

- décidé d'engager la procédure de publicité conformément à la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques

- autorisé M. le Maire à percevoir la subvention de 68 000 F de la Caisse des Dépôts et Consignations.

15 - Contrat Local de Sécurité - Réalisation d'une enquête et d'une exposition - Demande de subventions

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a :

- décidé de confier à un agent non titulaire une mission d'analyse d'un sondage réalisé sur le sentiment d'insécurité (duré du contrat : 1 mois)

- décidé de confier à Marc Monnier Communication une mission d'assistance technique pour la réalisation de l'exposition et de la brochure pour une rémunération totale évaluée à 200 000 F et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

16 - Secteur Relations Internationales - Signature d'une charte de jumelage avec la Ville de Bielsko-Biala (Pologne)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une charte de jumelage afin d'officialiser les rapports entre la Ville de Bielsko-Biala (Pologne) et Besançon dans la perspective de l'élargissement de l'Union Européenne à la Pologne.

17 - Etude préalable à la restructuration de la cité des Acacias - Diagnostic technique sur le bâti - Participation financière de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Office Public d'HLM de Besançon une subvention de 20 904 F représentant la part de la Ville au financement d'un diagnostic technique sur le bâti de la Cité des Acacias réalisé par le bureau d'études Image et Calcul.

18 - Plan d'Occupation des Sols - Secteurs Centre, Sud et Est - Mise en révision

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- autorisé la mise en oeuvre de la révision des secteurs Centre, Sud et Est du POS
- approuvé les modalités d'association avec les personnes publiques associées autres que l'Etat
- autorisé la réalisation des études complémentaires nécessaires à la révision des secteurs centre, Sud et Est du POS
- décidé de solliciter les subventions pour les études dans le cadre de l'avenir du territoire entre Saône et Rhin (Europe, Etat, Région et Département).

19 - Ilot Pasteur :

19.1 - Opération de restructuration urbaine - Concession à la SEDD

A l'unanimité moins neuf abstentions, le Conseil Municipal a :

- décidé de mettre fin au contrat de mandat intervenu avec la SEDD dans le cadre de cette opération
- approuvé ce dossier et a décidé de confier à la SEDD la concession de l'opération de restructuration urbaine «Ilot Pasteur»
- décidé d'intégrer les comptes du mandat dans le bilan de la concession

- décidé de déléguer à la SEDD le droit de préemption urbain dans le périmètre défini par la délibération du 21 septembre 1998

- autorisé M. le Maire à signer le traité de concession.

19.2 - Garantie d'emprunt à hauteur de 80 % d'un prêt de 27 MF souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole

Adopté à l'unanimité (M. Claude GIRARD n'a pas participé au vote).

20 - Acquisitions :

20.1 - à la SCI REM, d'une propriété dans la Zone Artisanale des Montarmots

Adopté à l'unanimité (acquisition de 2 133 m² au prix de 220 787 F).

20.2 - à Habitat 25, d'une maison 8 rue Brulard

Adopté à l'unanimité (acquisition d'une maison pour 484 000 F).

21 - Aliénations de terrains :

21.1 - pour activités à la SCI Malpas, à la SA MBM - Maurice BUSSARD, à la SA BUROCOM et à la SCI Le Verger (délibération modificative)

Adopté à l'unanimité (M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote).

(Aliénation :

- à la SCI Malpas de 4 007 m² au prix de 500 000 F
- à la SA MBM Maurice Bussard de 2 133 m² au prix de 220 787 F
- à la SA BUROCOM de 2 324 m² au prix de 500 000 F.

Le Conseil Municipal a également autorisé la SCI Le Verger à laquelle la Ville a cédé un terrain, d'échelonner le paiement de la somme de 180 000 F en trois versements :

- . 60 000 F à la signature de l'acte
- . 60 000 F au 01.01.2000
- . 60 000 F au 01.01.2001.

21.2 - d'une propriété communale à la SEDD - ZAC Marché/Beaux-Arts

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions :

(Aliénation de 539 m² au franc symbolique et valorisé dans le bilan révisé de la ZAC Marché/Beaux-Arts).

22 - Rétrocession de terrains à la commune de Champoux et à la Copropriété Les Pépinières, rue Tristan Bernard à Besançon

Adopté à l'unanimité.

- (- cession à la commune de Champoux de 19 a 15 ca au prix de 6 000 F
- cession gratuite à la copropriété «Les Pépinières» de 12 a 50 ca qui seront maintenus en espaces verts).

23 - Contentieux - Urbanisme - Affaire FRALSEN c/ Ville de Besançon - Permis de construire accordé à la SCI «Le Pythagore» - Appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à faire appel devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy du jugement rendu en cette affaire par le Tribunal Administratif de Besançon.

24 - Palais Granvelle - Musée du Temps - Estimation prévisionnelle du coût global de la première tranche - Plan de financement et demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé la première tranche des travaux estimés à 62 150 239 F TTC ainsi que leur plan de financement

- autorisé M. le Maire à solliciter l'aide financière du FEDER, de l'Etat et de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs et de tout autre organisme ayant la vocation de participer à la restauration de ce patrimoine exceptionnel et à l'aménagement du Musée du Temps

- décidé de lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux.

25 - Projet de co-incinération des boues d'épuration de Port Douvot à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté le financement par le budget annexe de l'assainissement du projet de co-incinération des boues d'épuration de Port Douvot (estimé à 9 MF HT), dans le cadre de la modernisation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

- autorisé M. le Maire à solliciter les aides financières, notamment celles de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et de l'ADEME.

26 - Signature d'un accord-cadre «environnement-énergie» avec l'ADEME - Demande d'aides financières

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer l'accord-cadre «environnement et maîtrise de l'énergie» avec l'ADEME

- a décidé de solliciter les aides financières prévues dans le cadre de cette convention auprès de la délégation régionale de Franche-Comté de l'ADEME en matière de maîtrise de l'énergie, de gestion des déchets et des déplacements urbains

- s'est engagé à assurer le financement de la part à la charge de la Ville, dans la limite des crédits inscrits au budget.

27 - Contrat de Ville - Réhabilitation des espaces extérieurs de l'îlot Ile de France à Planoise - Première tranche de travaux - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet d'ensemble de réhabilitation des espaces extérieurs de l'îlot Ile de France estimé à 10 700 000 F TTC

- approuvé le programme 1999 et le lancement de la première tranche de travaux estimée à 3 000 000 F TTC qui seront financés pour 1 MF par la Région et 2 MF par la Ville

- décidé de solliciter les partenaires du contrat de ville pour obtenir des subventions qui viendront en déduction du financement Ville

- autorisé M. le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les organismes logeurs.

28 - Règlement municipal d'assainissement - Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé les modifications apportées au règlement municipal d'assainissement, portant notamment sur la gestion des eaux pluviales usées, la gestion des Eaux Résiduaires Industrielles et la raccordabilité à l'égout des habitations

- autorisé M. le Maire à prendre les arrêtés d'autorisation de rejet d'Eaux Résiduaires et les arrêtés de notification de coefficient de pollution

- autorisé M. le Maire à signer les conventions de déversement d'Eaux Résiduaires Industrielles.

29 - Entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association ECHEL

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet d'entretien des berges du Doubs estimé à 100 000 F

- décidé d'en confier l'organisation matérielle et pédagogique à l'Association ECHEL et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec cet organisme.

30 - Plan de Déplacements Urbains - Diagnostic et objectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du diagnostic établi avec l'appui du Cabinet TRANSITEC de Lausanne, choisi par la Commission Municipale d'Appel d'Offres, a retenu les objectifs cités qui permettront d'élaborer les scénarios du PDU.

31 - Transports Urbains - Programme d'investissement 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce programme 1999 estimé à 24 550 KF.

32 - Modernisation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Indemnités versées aux candidats non retenus

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser une indemnité de 200 KF HT aux entreprises qui n'ont pas été retenues, à savoir :

- . ANSALDO VOLUND
- . EUROTECH-FABRICOM
- . CNIM
- . ALSTOM

33 - Programme de travaux 1999 :

33.1 - Service des Eaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme 1999 de travaux d'eau.

33.2 - Service Assainissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté ce programme

- décidé de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau, conformément au 3ème contrat d'agglomération du 15 décembre 1994 passé avec cet organisme, et l'aide de l'Etat.

33.3 - Service Voirie

Approuvé à l'unanimité.

33.4 - Eclairage public

Approuvé à l'unanimité.

Des subventions seront sollicitées de l'Etat (à hauteur de 400 000 F) dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et d'EDF (à hauteur de 250 000 F) dans le cadre de la charte de partenariat signée avec cette administration.

33.5 - Bâtiments administratifs et espaces sportifs

Approuvé à l'unanimité.

Des subventions seront sollicitées de l'Etat, de la Région et/ou du Département (pour certains travaux).

33.6 - Espaces verts

Approuvé à l'unanimité.

Des subventions seront sollicitées de l'Etat et du Département du Doubs.

33.7 - Aires de jeux (troisième tranche)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté cette troisième tranche de rénovation des aires de jeux estimée à 2 MF.

Il a décidé de solliciter, pour certains travaux, les aides financières de l'Etat, du Département et de la CAF.

34 - Mise en conformité des carrefours à feux - Tranche 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté cette tranche de travaux, estimée à 500 000 F et qui portera en priorité sur le contrôle des anomalies des feux aux carrefours de la Rocade du Centre puis ceux du Boulevard Nord. Un crédit de l'ordre de 2 MF sera nécessaire en 2000 et en 2001 pour mettre tous les carrefours en conformité avec la réglementation.

35 - Acquisition de véhicules et matériels divers - Programme 1999 - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce programme chiffré à 11 815 KF. La participation de l'ADEME sera sollicitée pour l'acquisition de 12 véhicules électriques (subvention attendue : 8 000 F (par véhicule)).

36 - Démarche d'assurance qualité dans le domaine de l'achat public - Information

Le Conseil Municipal a été informé du lancement d'une démarche d'assurance qualité dans le domaine général de l'achat public, conduite de telle sorte qu'elle puisse déboucher sur une certification norme ISO, si la collectivité le décidait.

Un bureau d'études spécialisé assurera une prestation d'assistance et d'accompagnement qui comportera un diagnostic de l'existant en matière d'achat, en vue de permettre l'élaboration de propositions d'organisation et d'actions débouchant sur la définition et la mise en place de procédures contrôlées.

37 - Cession du Centre Commercial de Brulard - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la cession par l'office Public Municipal d'HLM du centre commercial de Brulard.

38 - Ouverture permanente le dimanche de deux cafétérias des résidences SONACOTRA - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ce projet d'ouverture.

39 - Autorisation préfectorale donnée à la Société CAMELIN d'exercer son activité au titre des établissements classés - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte de cette information.

40 - Société WEIL-TIL, rue Thomas Edison - Proposition d'acquisition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet d'acquisition du site où est implantée la Société WEIL-TIL pour y conduire un projet comportant deux volets :

- une opération d'aménagement foncier des terrains disponibles
- une opération de reconversion du bâtiment existant pour accueillir des activités textiles de logistique.

En outre, M. le Maire a été autorisé à poursuivre les négociations en cours et éventuellement à utiliser le droit de préemption ouvert sur la zone d'activités des Tilleroyes.

La séance est levée à 21 heures 25.

Hôtel de Ville, le 30 mars 1999
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 1er avril 1999
Pour le Maire,
L'Adjoint,